

COMMUNE DE BOUCHAIN

Canton de Bouchain



**Document programme pour l'étude du Fonds
d'Amélioration du Cadre de Vie**

Décembre 1998

Dossier n° 19980306

SOMMAIRE



Présentation générale p 3

Configuration spatiale de la commune :

- . zones naturelles et végétalisées de la commune p 6
- . l'eau dans la commune p 8
- . l'urbanisme et son évolution p 10

Enjeux d'aménagement et de développement :

- . à l'échelon intercommunal p 12
- . à l'échelon communal p 14
- . synthèse des objectifs p 15

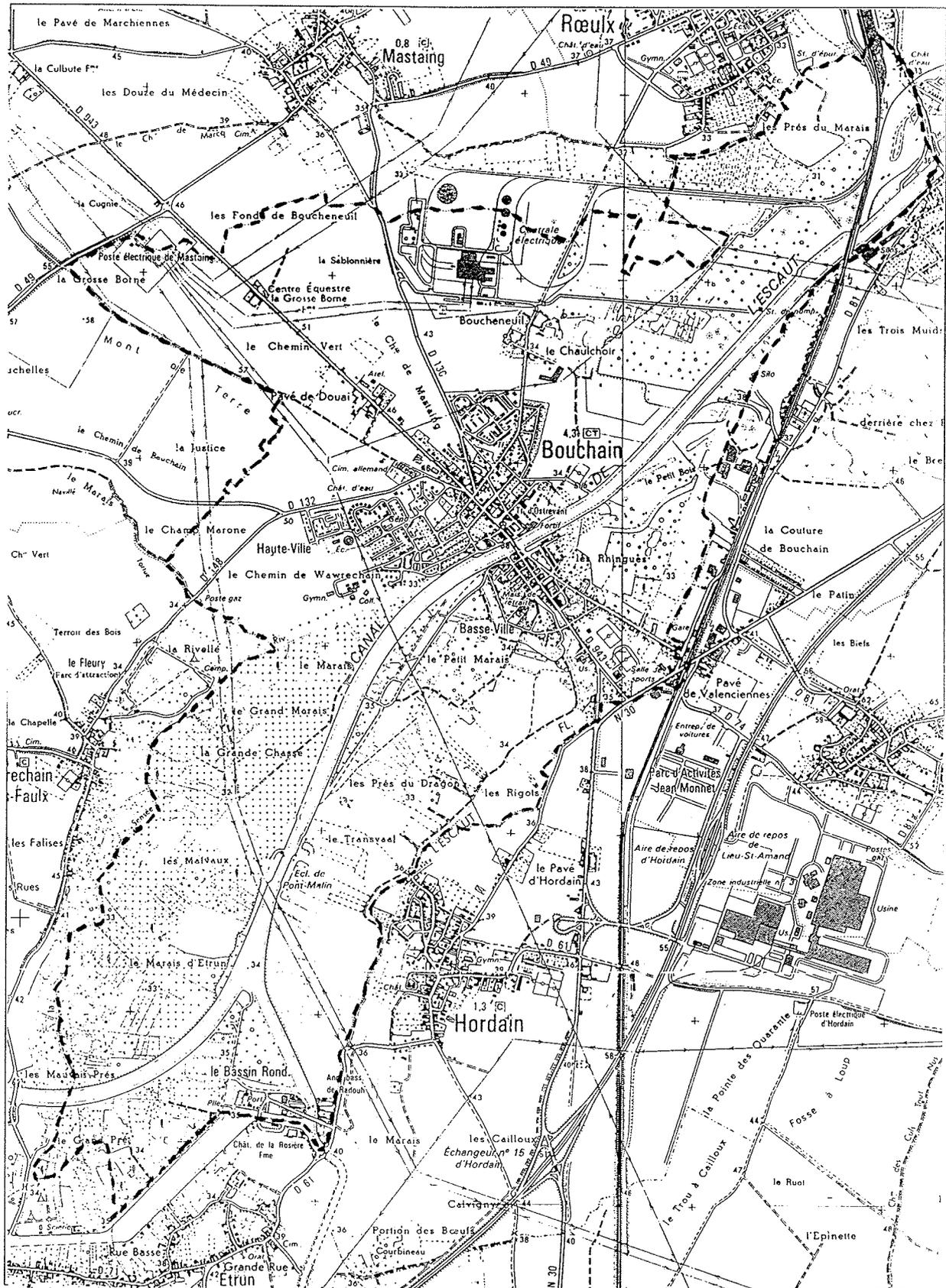
Le centre :

- . Structuration et fonctionnement p 17
 - . ville haute
 - . ville basse p 18
- . L'Esplanade , place principale :
 - . rôles et potentialités du site p 19
 - . perception d'approche et lecture in situ p 20
 - . état d'avancement du projet de centre culturel et contraintes principales p 24

Récapitulatif des orientations de travail pour l'étude p 27

Bibliographie p 30

Territoire communal



D'après I.G.N 1/ 25000

Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

— Configuration spatiale de la commune —

1 - Les zones naturelles et végétalisées de la commune :

Quatre grandes zones sont identifiables sur le territoire communal et constituées pour la plupart de terres humides liées au lit de l'Escaut et de la Sensée ou de terrains remaniés conséquents à l'abandon d'activités industrielles.

Considérés comme patrimoine à protéger et valoriser, ces secteurs ont été placés en zones naturelles protégées (ND), lors de la dernière révision du P.O.S datant de 1996.

■ 1- Au Sud Ouest du territoire on trouve de vastes zones privées marécageuses constituées de peupleraies, de fossés et de tourbières (Le Grand Marais, la Grande Chasse, les Malvaux, Le grand Pré, ...) autour des anciens lits de la Sensée , de l'Escaut et du lieu dit le Bassin Rond .Ces secteurs encore préservés par leur privatisation, recèlent de grandes richesses floristiques notamment resencées dans plusieurs Z.N.I.E.FF (Marais d'Etrun et des Malvaux), mais leur gestion reste d'abord soumise aux contraintes de la chasse au gibier d'eau et leur accès au public complètement impossible

■ 2- Au Sud de la ville , la zone située entre le canal, la Basse Ville, et le Vieil Escaut, appelée le Petit Marais, est composée une zone d'anciennes prairies humides du lit de l'Escaut, plantées et exploitées en peupleraies. Ces terrains, maintes fois remaniés lors des rectifications du canal de l'Escaut, et situés à proximité de la ville, ne sont évidemment pas aussi riches du point de vue naturel que les précédents mais pourront constituer une réserve d'espaces verts aménageables pour la commune s'ils deviennent publics.

■ 3- Le lieu dit "Les Rhingues", au Nord Est de la Ville, a aussi un passé complexe. Constitués de prairies humides et de saulaies anciennement paturées, ces terrains entouraient un bras de la rivière Escaut aujourd'hui comblé. Par ailleurs une partie de ce secteur s'est trouvé inclue dans le périmètre de pollution des sols conséquente à l'activité de l'entreprise chimique S.N.C.Z (Couleurs Zinciques). Aujourd'hui ce lieu bien végétalisé, représente une frange verdoyante de qualité pour la ville, même si elle n'est pas complètement accessible au public en raison de sa toxicité encore non traitée.

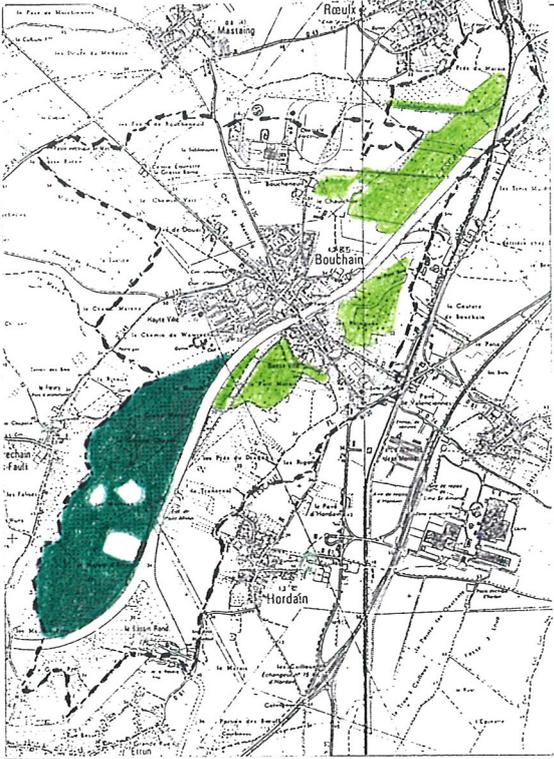
■ 4- Au Nord, le territoire communal parait beaucoup plus artificialisé. En effet, l'exploitation industrielle et minière ont laissé des traces encore bien perceptibles.

La rive gauche du canal offre, du Sud vers le Nord, plusieurs types de paysages reconquis par le végétal :

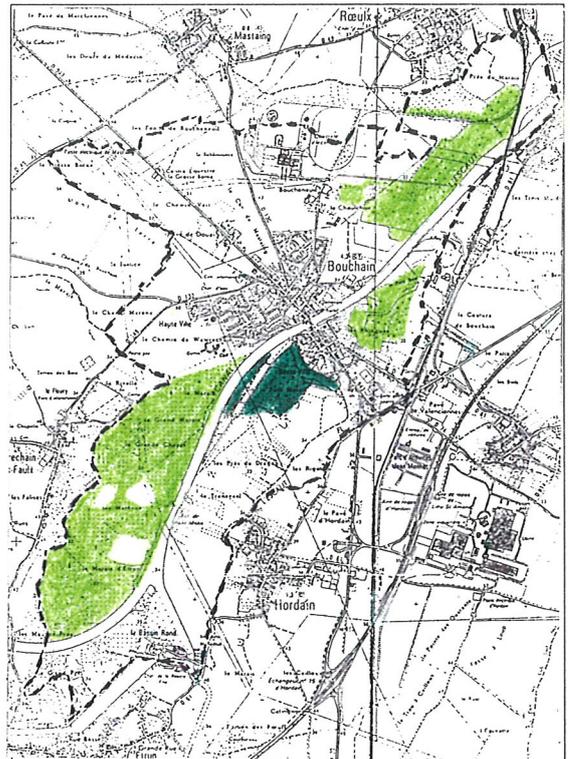
- zones de dépôt appartenant aux Voies Navigables de France, boisées naturellement et louées par E.D.F pour la chasse.
- secteur de la Compagnie française des Ferrailles dépollué et préverdi.
- ancien terril (terril de Rœulx) récemment revégétalisé par l'E.P.F .

Zones naturelles végétalisées

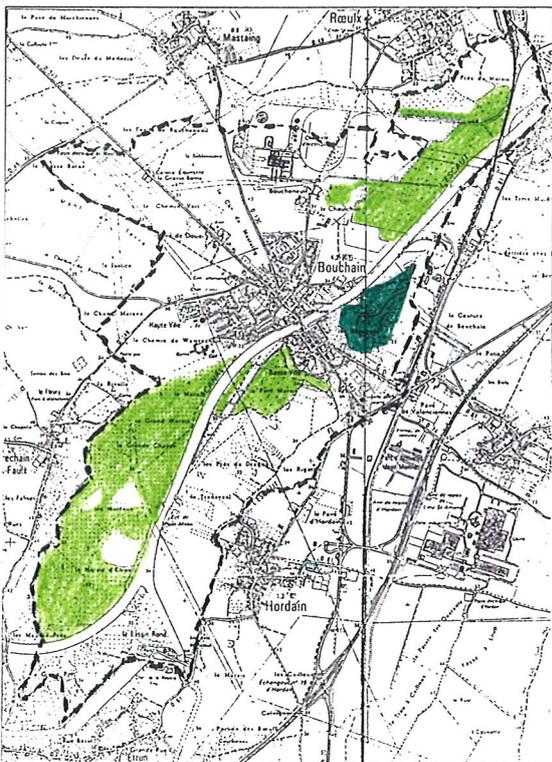
1



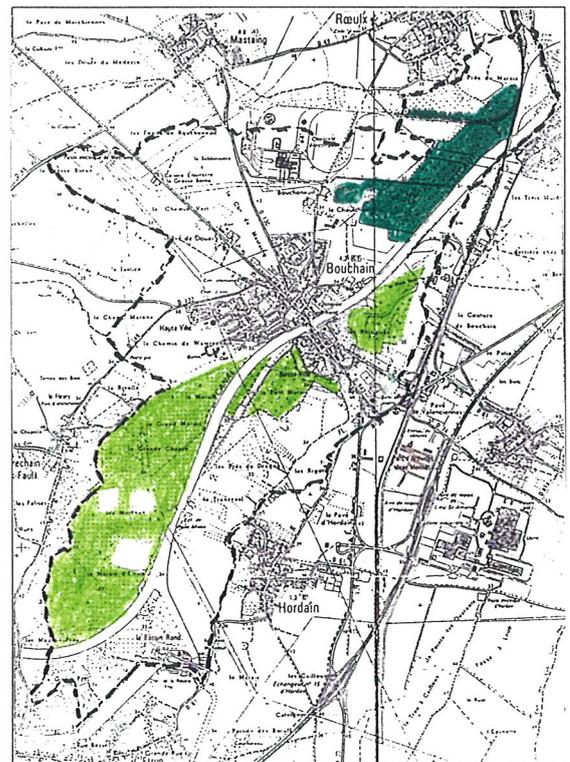
2



3



4



2 - L'eau dans la commune :

L'eau est omniprésente sur le territoire et se décline sous des formes bien différentes . Diffuse, canalisée, courante ou close elle véhicule des ambiances variées qui sont autant de pistes d'aménagement à exploiter dans l'affirmation de l'identité communale .

■ Le canal de l'Escaut :

Traversant le territoire de Bouchain du Nord au Sud, il représente l'axe principal de structuration spatiale et de fonctionnement de la commune.

Axe de transport fluvial avant tout , le canal a été un moteur économique incontestable pour ce secteur, pendant la période de développement de l'exploitation du charbon. Depuis la recession industrielle et minière, il devient progressivement porteur d'une nouvelle image d'axe bleu et vert pour les communes du valenciennois traversées.

Les voies Navigables de France, gestionnaires de ce domaine, ont donc, à la demande des collectivités locales, engagé un vaste programme de réhabilitation et de valorisation des berges (zones de dépôt, et chemin de halage), qui permettra, à terme une pratique de loisirs et de promenade plus qualitative et plus cohérente autour du canal. Aménagement du chemin de halage sur la section Bassin Rond/ Bouchain prévu pour l'année 1998.

■ La rivière de la Sensée :

Malgré son statut non domanial et son caractère privatif à l'excès, la vallée de la Sensée attire toujours autant. La partie actuellement accessible au public, sur le territoire de la communauté de Communes de l'Ostrevant, se trouve être le Bassin Rond, en partie sur Bouchain. Seuls, les abords du bassin appelé le Grand Large, permettent le développement d'activités de loisirs nautiques soutenues par les collectivités locales.

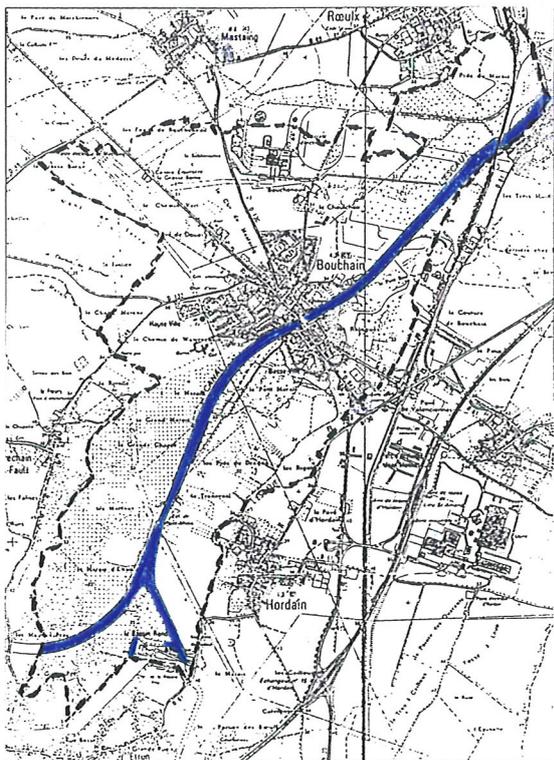
■ La rivière du Vieil Escaut :

Délaissée, lors de la création du canal parallèle, la rivière originelle de l'Escaut, est encore présente dans le paysage de la vallée de l'Escaut. Au sud Est de Bouchain elle traverse et irrigue des secteurs de prairies qui marquent son caractère encore agricole herbager. Sur ce linéaire, ses berges ont fait récemment l'objet de nettoyage replantations et remise en état des chemins de promenade par l'équipe intercommunale de gestion des espaces naturels. La rivière passe ensuite dans la ville de Bouchain , créant, par ses méandres, un élément attractif et perturbateur dans l'urbanisme du centre. Ses abords gagneront à être aménagés d'autant qu'ils desservent un certain nombre d'espaces publics encore sans vocation précise.

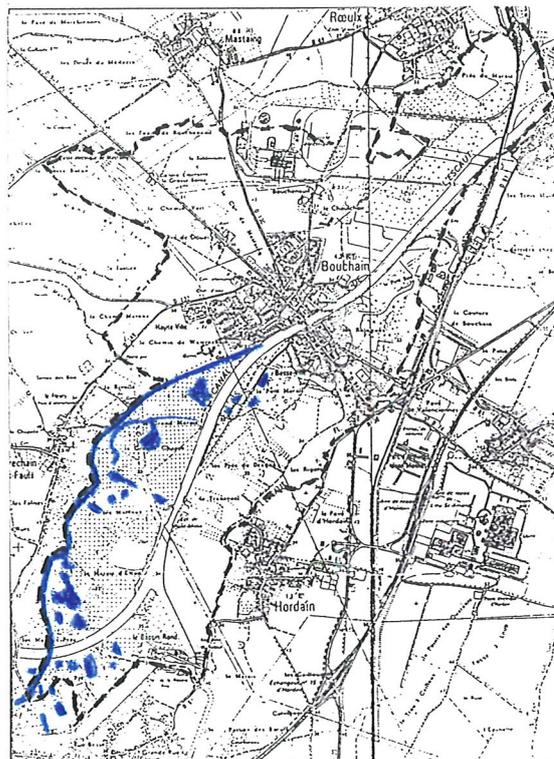
■ Les anciennes douves de la ville fortifiée

Elles forment aujourd'hui, au sud de la ville, une série d'étangs utilisés pour la ballade et la pêche .Réaménagés et replantés de façon plus naturelle, ils constituent une véritable ceinture verte pour la commune.

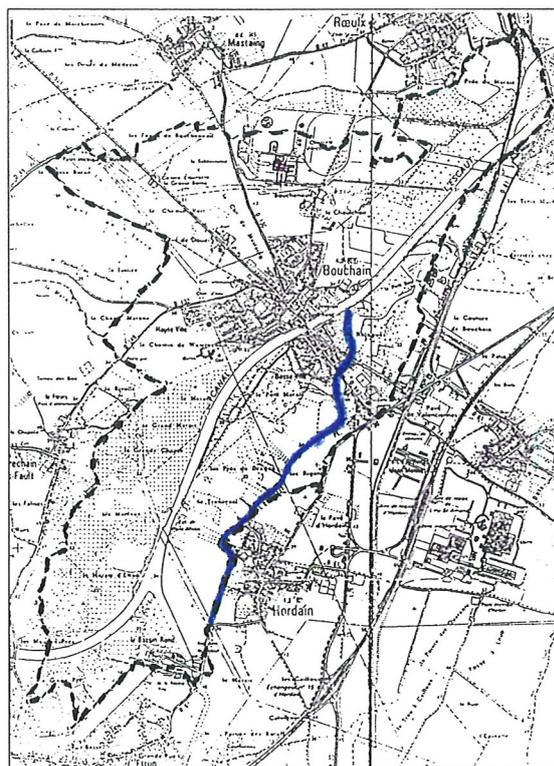
L'eau dans la commune



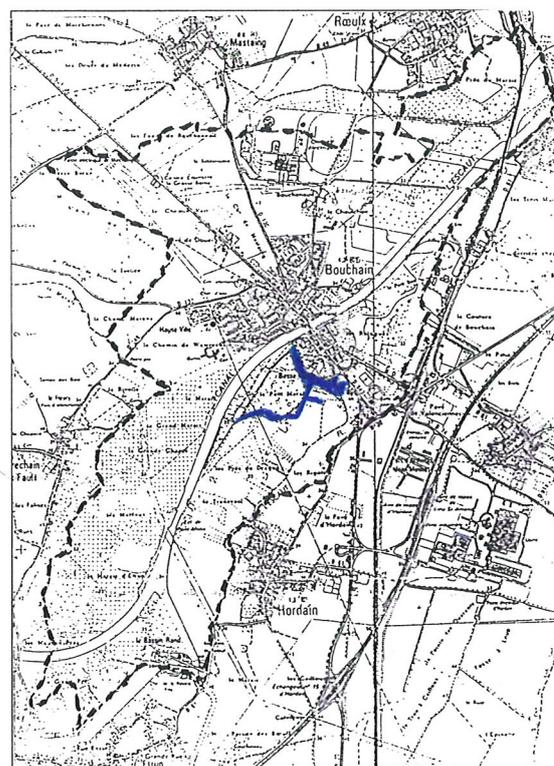
Le Canal de l'Escaut



La rivière de la Sensée



La rivière du Vieil Escaut

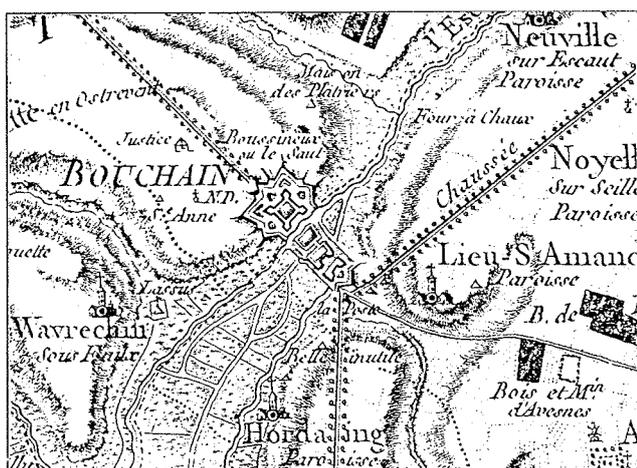


Les douves de la ville fortifiée

3 - L'urbanisme et son évolution :

Deux villes sont encore bien identifiées aujourd'hui, la ville haute et la ville basse, dont le noyau était organisé initialement autour de l'Escaut et de la rivière Sensée.

D'après les cartes du XVIIIème siècle, on s'aperçoit que Sensée et Escaut se rejoignaient au delà de la ville Bouchain. La ville s'est structurée, en deux enceintes fortifiées positionnées à cheval sur les deux rivières, servant d'alimentation aux douves.; la plus ancienne au nord était située en position haute sur le versant ouest du lit de la Sensée et en partie sur le plateau de l'Ostrevant. De celle ci persiste encore un morceau de rempart longeant l'Escaut (le Bastion des Forges) ainsi que la poudrière et la Tour de l'Ostrevant, correspondant à la première enceinte, renforcée ensuite par Vauban qui en constitua une des Villes Fortes du Pré Carré au XVIIème siècle. La deuxième partie fortifiée se trouvait dans le fond du lit commun aux deux rivières. De cette ville ne persiste que le tracé encore en eau, des douves construites entre les deux bras de rivière, au Sud de la ville (étangs et plans d'eau communaux) et au Nord (tracé et dérivations du Vieil Escaut).

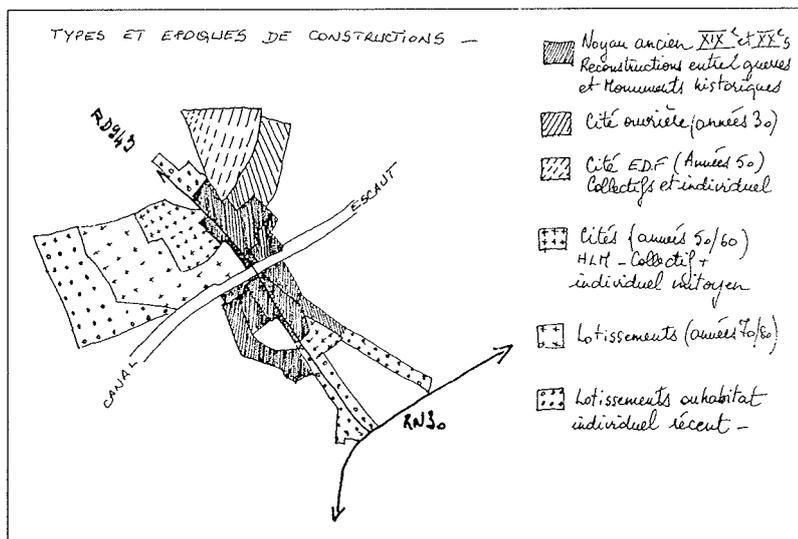


Extrait de la carte du Diocèse de Cambrai (1779)



Extrait de la carte de Cassini (courant XVIIIème siècle)

Le dégageement de l'urbanisation par delà la limite des remparts s'est fait en plusieurs périodes au gré des évolutions économiques du secteur et surtout sur la rive nord de la ville, la ville Haute entourée de terrains plus sains et plus ouverts que la ville Basse.



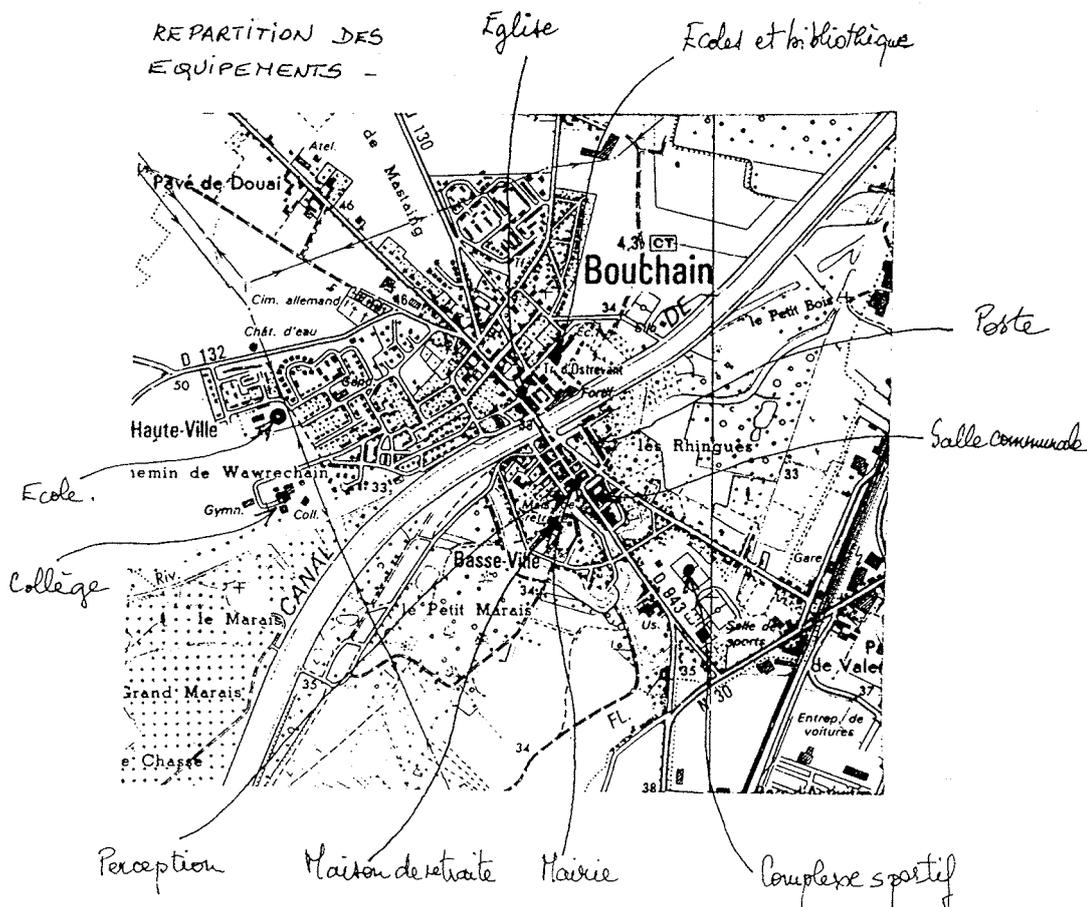
On distingue les cités ouvrières liées au développement de la mine, l'installation de la centrale thermique d'E.D.F, ou encore le développement du parc de logements locatifs et H.L.M communal dans les années 50 conséquent à l'essor de la sidérurgie dans le Denais. les extensions urbaines récentes sont encore assez importantes et répondent à une demande surtout ciblée en matière d'habitat résidentiel de qualité. Elles se font sous forme d'habitat individuel le long des axes routiers principaux (R.D 943) ou d'opérations groupées, au Nord Ouest sur le plateau de l'Ostrevant.

Suite aux effets des deux dernières guerres mondiales, le centre de la cité a fait l'objet de vastes programmes de reconstruction. Bon nombre d'équipements publics (Eglise, écoles, ...) ont donc été rebatis et réadaptés aux besoins d'une population en évolution.

Aujourd'hui, en tant que commune résidentielle attractive, Bouchain compte investir dans la réhabilitation et la création d'équipements adaptés aux exigences d'une population périurbaine exigeante en matière de services de confort et de proximité.

Actuellement, l'ensemble des équipements se répartit entre ville Haute et Basse. Toutefois la ville Basse jouit d'une plus grande activité, notamment au niveau des services commerçants et administratifs. La ville Haute garde un caractère plus résidentiel, privatif et historique.

L'équipe municipale souhaite donc à la fois rééquilibrer le niveau des services proposés par chacune des deux parties tout en conservant à chacune son identité propre et, d'autre part, tenter de mieux relier les deux villes à travers un traitement plus qualitatif et peut être plus urbain des rives de l'Escaut.



En matière d'extensions urbaines, la commune s'est positionnée clairement, à travers la révision récente de son P.O.S en limitant, pour les années à venir, les opérations consommatrices d'espace tout en favorisant plutôt l'utilisation des dents creuses et la réhabilitation des logements vacants existants.

Dans le domaine économique, quelques petits secteurs ont été réservés, en périphérie des zones urbaines, le long des axes principaux (R.D 943 au Nord, R.N 30 au Sud) pour le développement maîtrisé d'activités artisanales et commerciales.

Enjeux d'aménagement et de développement

1 - A l'échelon intercommunal :

La Communauté de Communes de l'Ostrevant , à laquelle appartient Bouchain, s'est engagé dans une réflexion globale qui l'a conduit à définir les orientations d'un schéma directeur d'aménagement et de développement de son territoire, à l'aide de la politique départementale d'Amélioration du Cadre de vie. Cette procédure a permis de dégager, à partir du diagnostic d'organisation et de fonctionnement du territoire, des principes de définition d'une image forte et cohérente à porter par l'ensemble des élus à l'échelle de leur commune. Mais elle doit aussi parvenir à guider l'organisme communautaire dans l'élaboration de son programme d'actions à court et moyen terme , pour la valorisation et la gestion qualitative des espaces et sites reconnus comme d'intérêt communautaire.

L'idée maîtresse du projet de paysage en cours, repose sur l'affirmation de l'Ostrevant comme terre de rencontre entre agriculture et industrie, entre campagne et ville. Dans cet esprit, l'Escaut a été reconnu comme élément fédérateur du projet communautaire.

Tout au long de sa traversée de l'espace communautaire, et au fil de l'eau il nous offre une déclinaison de milieux naturels maîtrisés et plus sauvages, ou de paysages urbains et industriels.

Un des objectifs principaux de la Communauté réside donc dans le fait de s'assurer du déploiement d'outils préopérationnels communaux comme intercommunaux adaptés au marquage de ces diverses facettes, au renforcement de leurs vocations respectives., ainsi qu' à leur continuité.

A l'examen de la carte synthèse de cette étude, Bouchain rassemble une palette de caractères et de fonctions primordiales comme le resserrement du caractère urbain et historique autour du Canal ou le rôle de la ville comme centre communautaire attractif sur le plan économique culturel et commercial. (cf carte synthèse ci contre)

Il sera donc intéressant de repercuter ces objectifs à l'échelon des projets communaux.

Par ailleurs, sur le plan opérationnel, des actions à court et moyen terme, associant la Communauté de Communes en maîtrise d'ouvrage directe, sont prévues sur un certain nombre de sites et de thèmes , 5 opérations pilotes (cf carte applications à court et moyen terme.) ont été choisies :

- les circuits thématiques (l'Escaut historique, l'Escaut naturel, le Canal de l'Escaut)
- les abords routiers (R.D 81, R.D 148)

2 - A l'échelon communal :

A l'aide du diagnostic succinct et partiel fait précédemment, quelques idées simples se dégagent :

■ **Bouchain possède des atouts urbains grâce une composition construite et viaire variée**, aérée et démontre des qualités évidentes de cité résidentielle riche et attractive.

En corollaire, on constate que les espaces publics de quartiers (espaces de loisirs, espaces verts, placettes,...) fonctionnent relativement bien alors que les espaces publics centraux ou liés à des institutions (Eglise, mairie, Poste,...) ne remplissent pas toujours bien leur rôle de parvis, la cause en revenant à une mauvaise organisation ou à un manque d'adaptation aux usages qui en sont fait.

En conséquence, le souhait des élus, sera de **parvenir à conforter l' image de "ville jardin "** qui se ressent quand on la parcourt. Parallèlement l'objectif primordial sera à la **restructuration et la dynamisation du centre ville** grâce à une gestion de ses "vides" (hiérarchisation et aménagement de voiries, liaisons, places,...) comme de ses "pleins" (réhabilitation, création de bâtiments publics, développement commercial, incitations à l'entretien du bâti privé, programmes de logement en dents creuses ...)

■ **L' eau est un indéniablement un point fort de l'identité communale**. Il peut devenir un facteur de cohésion urbaine. On le retrouve mêlé à l'idée de nature au Sud du territoire, à l'histoire, en son cœur, ou encore aux loisirs (ceinture verte et bleue autour de la ville basse).

■ **Le végétal revêt aussi une place importante dans la lecture de la commune**. C'est un élément de vocabulaire dont la fonction n'est pas seulement de qualifier les espaces, mais de marquer leurs statuts et de souligner leurs vocations. Les espèces choisies, leur forme, ainsi que leurs modes de gestion sont autant de paramètres sur lesquels il est possible de jouer pour renforcer l'image végétale dominante de Bouchain, jouer sur la variété de ses quartiers et guider la découverte de son fonctionnement.

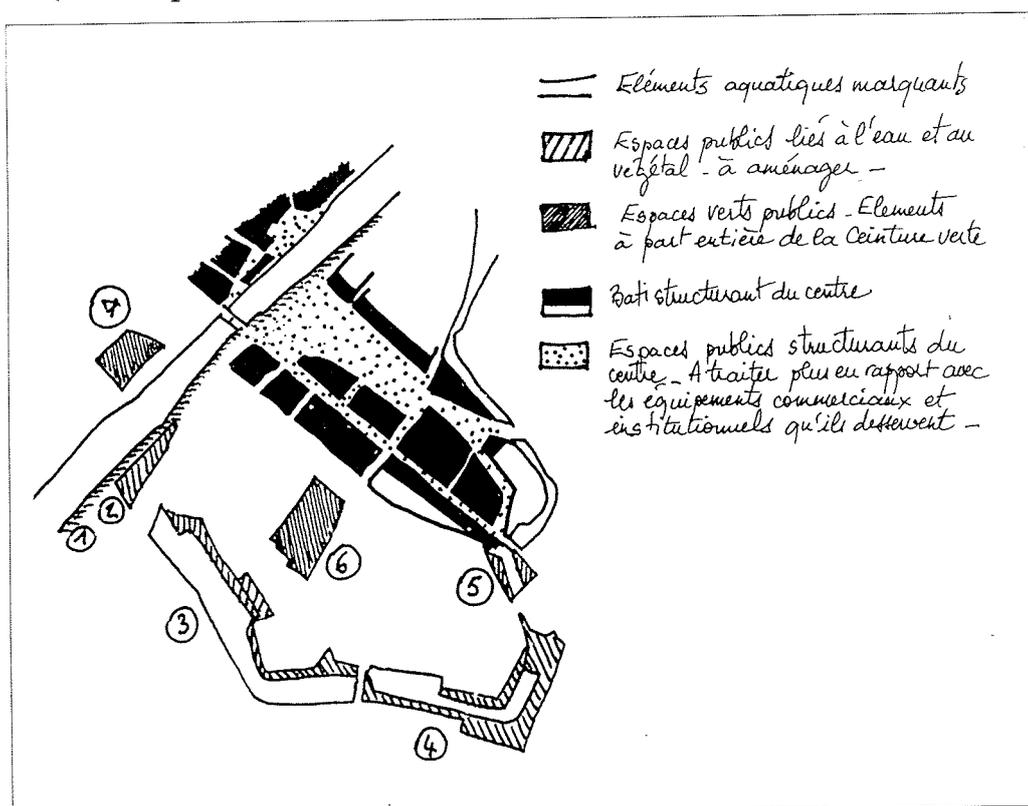
En conclusion, et pour dégager ses objectifs principaux, l'équipe municipale compte, parallèlement à la procédure d'Amélioration du Cadre de Vie communautaire, entamer une procédure similaire et complémentaire, à l'échelle communale à travers laquelle elle se donne pour ambition de :

- **Valoriser l'identité naturelle de la commune** en utilisant l'eau et le végétal comme éléments de vocabulaire forts de la qualification urbaine.
- **Harmoniser le développement des deux villes (Haute et Basse) l'une par rapport à l'autre** grâce notamment au renforcement des équipements de la ville haute (Ecoles, halte-garderie, ...) et à la restructuration du centre ville autour de la ville basse et de l'Ecaut (Institutions, espaces publics, commerces, ...)
- **Mener une politique de qualification urbaine par la limitation des extensions bâties aux dents creuses**, par la maîtrise foncière des espaces vierges du centre ville, et grâce au développement de programmes d'habitat locatif.

Schéma de synthèse des volontés d'aménagement communales sur le périmètre du centre dans le cadre des espaces publics.

La ceinture verte et bleue se constitue autour de l'aménagement d'un délaissé communal situé en contact avec le canal de l'Escaut (1), le chemin de halage qui s'y rattache, sera lui, traité par les Voies Navigables (2). Les étangs communaux, au Sud (3 et 4), sont en cours de traitement pour recréer notamment des berges plus naturelles, et adapter l'accueil du public, au départ de promenades (circuit de l'Escaut historique, de la ville fortifiée, ...). Des terrains sont disponibles autour du Vieil Escaut (5), pour la valorisation de ses berges et du passage de la rivière dans la ville. Un certain nombre d'espaces existants et aménagés comme le Parc de la Perception (6), ou la Place Turbier face à la digue Planstenier (7), contribuent aussi à enrichir la trame végétale du centre de Bouchain.

Par ailleurs, le cœur urbain de la ville se définit par un certain nombre d'espaces à revitaliser, et surtout à mettre mieux en relation avec les institutions et commerces qu'ils desservent (voir chapitre suivant Le Centre).



Ce périmètre est donc défini pour représenter le champ de l'étude F.A.C.V qui permettra d'approfondir la réflexion sur l'organisation et le fonctionnement du centre au sens large. Les propositions d'aménagement plus opérationnelles découleront de cette réflexion et porteront plus précisément sur le secteur à enjeux de la place principale, qui est en passe d'accueillir un nouvel équipement à vocation culturelle et de ses abords directs.

La suite de ce document propose une lecture plus fine des enjeux du centre en pleine évolution de manière à prendre en compte ses potentialités autant que ses contraintes et dysfonctionnements. Il s'attache, pour chaque secteur ou thème considéré, à évaluer un niveau d'étude pressenti qui sera alors attendu de l'équipe en charge de l'étude F.A.C.V.

Le centre

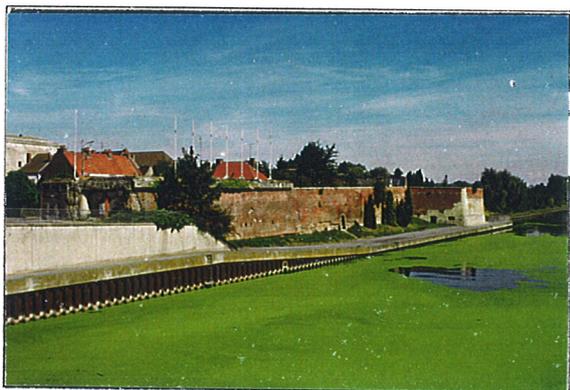
Structuration et fonctionnement :

Les deux parties actives du centre ville s'organisent principalement autour de la route départementale 943.

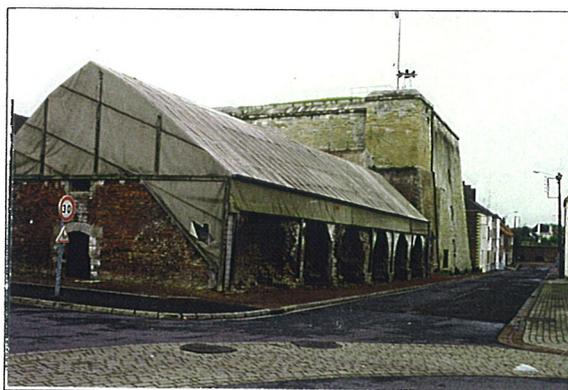
■ **Côté ville haute** quelques commerces présentent leur devanture à la rue principale (rue Léon Pierard).

C'est sur cette même rive que se concentrent les monuments historiques les plus importants de la ville : le long du canal, le **Bastion des Forges** (S.I. 1951) est le plus visible et accessible depuis les berges de l'Escaut, à l'arrière et en situation plus confidentielle se cache la **Tour de l'Ostrevant** (cl.M.H 1981), imposante construction à base carrée, faite de moellons calcaires, nettoyée récemment, et surtout perceptible depuis le pont sur l'Escaut. Dans la même rue de l'Ostrevant et s'appuyant contre la tour, la **Poudrière** (I.S.M.H 1981), bâtiment entièrement en briques, datant de la forteresse Vauban, actuellement en fort état de dégradation, non visitable et visible seulement depuis cette rue. Ces trois monuments sont propriété de la commune qui a d'ailleurs décidé de placer le Bastion de Forges en zone de patrimoine à protéger et à valoriser (N.D.c) au P.O.S.

L'église, bâtiment de la Reconstruction digne d'intérêt, est située dans le même secteur, et ne profite pas non plus d'une mise en valeur à sa mesure. Le traitement de ses abords immédiats (place T. Trimm et ruelles à l'arrière), ne suffisent pas à lui donner une présence depuis la rue principale.



Bastion des Forges



Tour de l'Ostrevant



Place L. Trimm

■ Côté ville basse

Sur cette rive, se concentre les activités commerciales et administratives les plus dynamiques de la ville.

Elles sont irriguées par **deux axes routiers importants (Boulevard de la République (R.D943), et Boulevard Louis Havez)** qui procurent, à la fois un afflux de clientèle de passage bénéfique aux commerces, mais aussi des nuisances dues à une circulation de poids lourds intense, rendant la vie urbaine difficile au quotidien.



En prolongement du Boulevard de la République, **la rue Boquet** dessert la plupart des commerces et la Mairie dont l'entrée principale se fait plutôt sur une petite rue à l'arrière (**rue Daix**) ainsi que la Perception.

L'équipe municipale a entamé depuis quelques années déjà, un programme de refection de voirie et trottoirs avec pour objectif, l'organisation du stationnement et la dissimulation des réseaux.. Ont été refaites les rues principales commerçantes (R.Boquet) et des rues périphériques du centre (R.Gallez).

Mais ces travaux restent évidemment insuffisants pour résoudre les problèmes de pratique du centre commerçant, de son image et de la conjugaison entre usages piétons et circulation intense de passage.

Des terrains sont en cours d'acquisition par la commune, notamment entre la rue des Remparts et la rue Boquet, dans l'intention d'y implanter un programme de logements locatifs, forts recherchés et actuellement en nombre insuffisant sur la commune.

Par ailleurs des traitements ont été effectués autour des étangs pour en faciliter l'accès à la promenade, et en valoriser les vues. Leur contact à la ville en est par là renforcé , mais ces intentions pourraient être appuyées et rattachées aux traitements des abords du Vieil Escaut à prévoir.

La maison de retraite et son domaine ainsi que le parc de la perception constituent des espaces praticables ou perceptibles visuellement, importants à considérer dans le cadre de la réflexion sur le centre et sa ceinture verte.

Autre élément essentiel du centre, **la place principale appelée Place Charles de Gaulle ou l'Esplanade**. Positionnée le long du Canal de l'Escaut, et traversée par un des deux axes routiers, elle fait l'articulation entre la rue commerçante et la poste et accueille les manifestations communales régulières telles que marché et ducasse.

L'esplanade :

■ Rôles et potentialités de ce lieu :

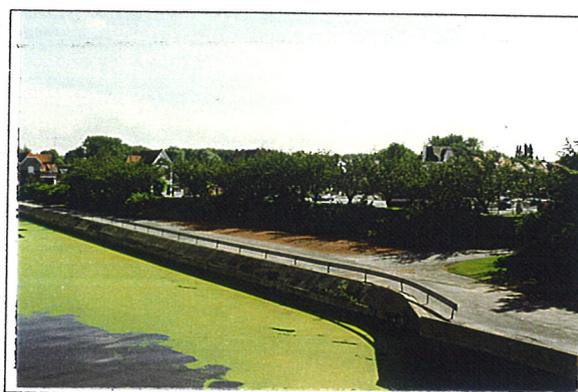
Selon le souhait des élus, ce lieu doit jouer un rôle clé dans la restructuration du centre de Bouchain. Sa situation géographique lui permet de devenir un lieu stratégique pour l'image de la commune et de la Communauté de Communes de l'Ostrevant. Un véritable espace vitrine et de vie urbaine, porteur des principaux enjeux communaux et intercommunaux :

- un espace urbain de qualité
- un lieu démonstratif de la valeur patrimoniale et historique de la ville
- un espace de resserement entre les deux rives de l'Escaut, le point de soudure essentiel entre ville Haute et ville Basse.
- un lieu représentatif de la place de l'eau et du végétal dans la ville
- un espace fonctionnel assumant le rôle de rassemblement à l'occasion de manifestations publiques et de stationnement pour le centre commerçant.
- l'espace d'accueil pour le centre culturel en projet, qui assumera les fonctions de salle de spectacles, de banquets et receptions et de médiathèque communale et intercommunale.

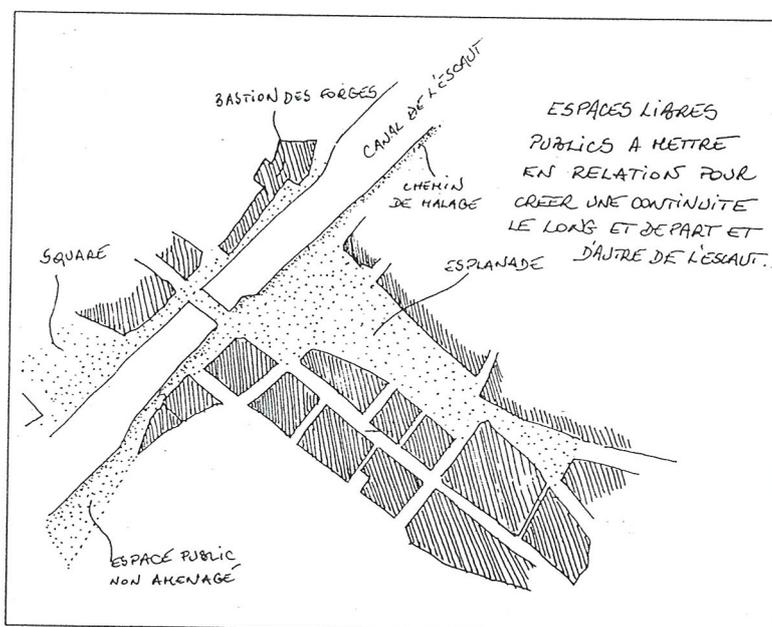
Il est donc proposé une analyse plus fine du lieu qui fera l'objet d'un travail plus approfondi au niveau opérationnel puisqu'il constitue pour la commune la priorité d'aménagement la plus urgente dans son programme pluriannuel de travaux des années à venir .

■ Perception d'approche et lecture in situ :

En arrivant dans le centre depuis le Nord on ne repère pas la place tout de suite. On remarque par contre un certain nombre d'espaces libres peu ou pas aménagés, aux abords immédiats de l'Escaut (Digue Planstenier, chemin de halage, délaissé sur la rive gauche du canal,...)

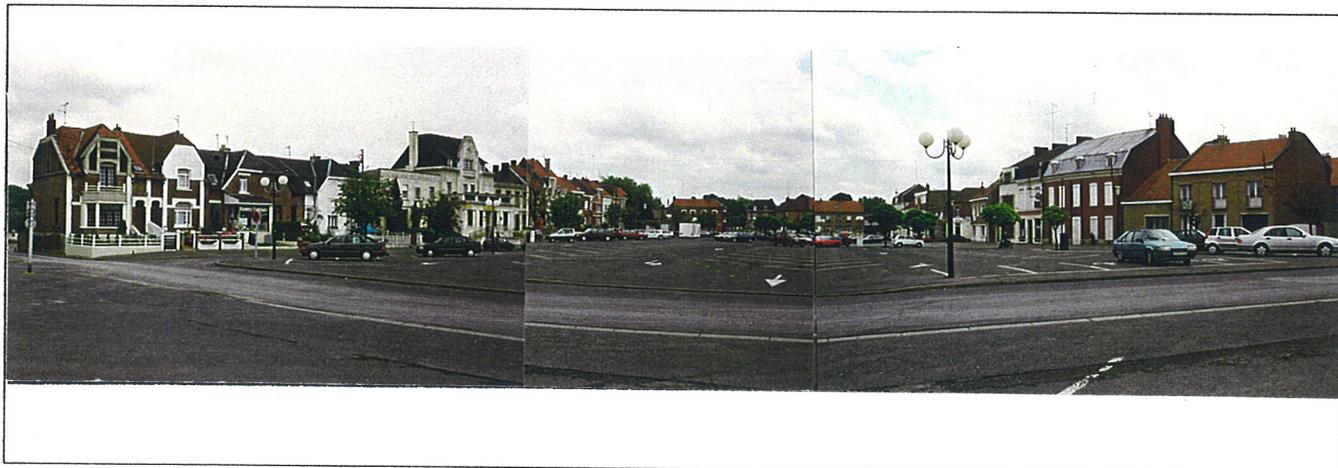


Qu'ils soient publics et communaux comme le square, l'espace délaissé, l'esplanade ou de pratique publique mais de propriété partenariale privée (V.N.F, D.V.I, ...) comme le chemin de halage, le pont ou la voirie départementale, l'ensemble de ces espaces gagneront à être mis en relation soit physique, soit en cohérence de traitement les uns avec les autres. De cette manière pourront être confortées, l'idée de resserrement autour de l'Escaut, et l'image d'un centre plus clairement identifié.



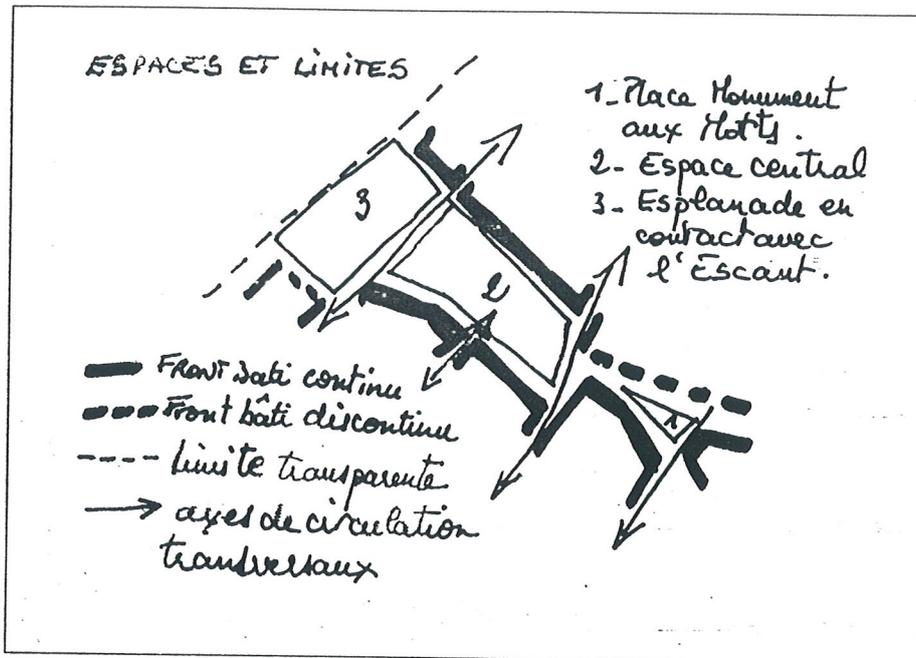
Actuellement la place se lit comme :

- 1- un espace très ouvert. Orientée Sud/Est, Nord/Ouest, de forme allongée, sa surface imposante s'oppose aux fronts bâtis relativement bas qui l'entourent, et ne parviennent pas à la cadrer.



- 2- un lieu dont les limites perçues se composent d'un front bâti de bonne qualité et relativement continu, côté Nord, mais plus médiocre et discontinu côté Sud. Le rang de maisons avec jardin de la face Nord marque une transition plus douce avec la place, qu'au Sud où le front à rue provoque un passage brutal entre verticale et horizontale.





En plan, on s'aperçoit que la place se subdivise en trois espaces successifs limités par des voies transversales. La Place du Monument aux Morts fonctionne comme un antichambre à l'esplanade. Les espaces 2 et 3 se perçoivent comme un seul, bien qu'ils soient découpés par plusieurs voies matérialisées au sol; ils fonctionnent comme des îlots.

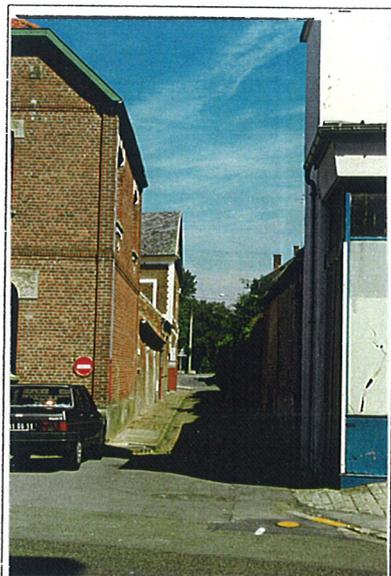
- 3- un terrain sans organisation apparente outre sa fonction de stationnement consommant toute la surface au sol. Plantations et mobilier urbain présents sur la place ne parviennent d'ailleurs pas à structurer verticalement l'espace.
- 4- un site peu en rapport avec le canal de l'Escaut, pourtant proche mais isolé de la place par une dénivellation de quelques mètres et une banquette plantée assez dense.
 Cette même banquette jouant aussi un rôle d'écran vis à vis de l'autre rive de l'Escaut.

Le clocher de l'Eglise et la Tour de l'Ostrevant demeurent les seuls éléments de l'autre rive perceptibles depuis le bout de la place.



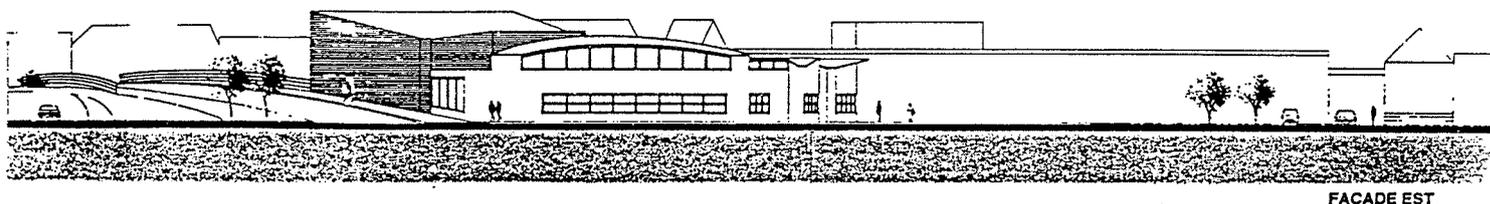
- 5- un lieu à l'ambiance éminemment routière. Même aux abords du pont de l'Escaut la place prépondérante de la voirie a tendance à "gommer" l'image du cœur de la cité.

6- Outre la présence de voies matérialisées dans la traversée de la place, on constate la présence de plusieurs ruelles reliant transversalement la place à la rue commerçante mal exploitées en termes de passage ou simplement comme lien visuel entre les deux lieux .

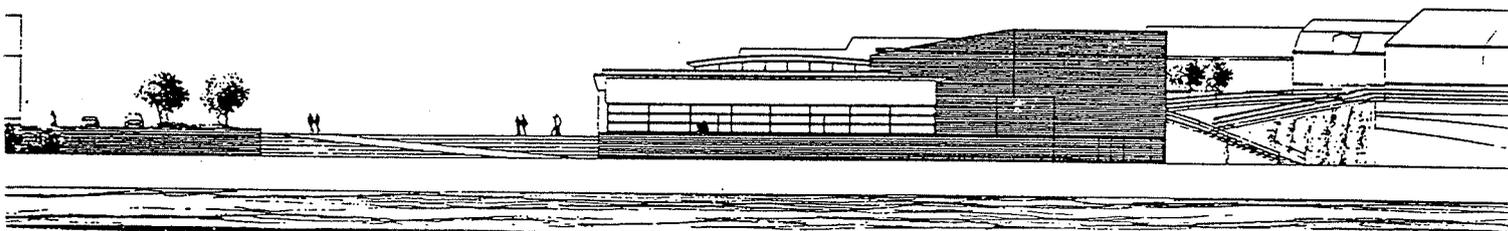


■ **Etat d'avancement du projet de centre culturel et contraintes principales à prendre en compte pour son insertion sur l'esplanade :**

Le projet du bâtiment culturel a fait précédemment l'objet d'un concours et se trouve actuellement en phase d'élaboration de l'A.P.D.



Le parti choisi oriente le bâtiment vers la ville en plaçant la médiathèque en proue, côté esplanade, en se servant de la déclivité entre la place et l'Escaut pour y installer la salle de spectacle et en développant les accès principaux côté "face jardin "de la place.



Comme demandé dans le programme du concours, une esquisse de l'organisation de la place a été proposée au même titre que celle du bâtiment. Elle tient compte d'un certain nombre de contraintes précisées dans le programme comme l'installation du marché, deux fois par semaine, ou l'implantation de la Ducasse. Elle donne la possibilité d'une réserve de stationnement suffisante pour l'usage des commerces et services alentours.

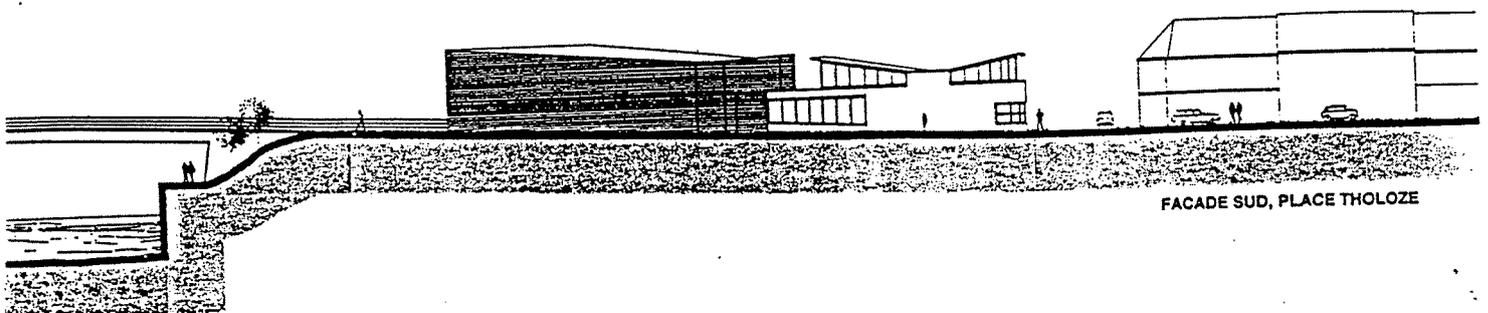
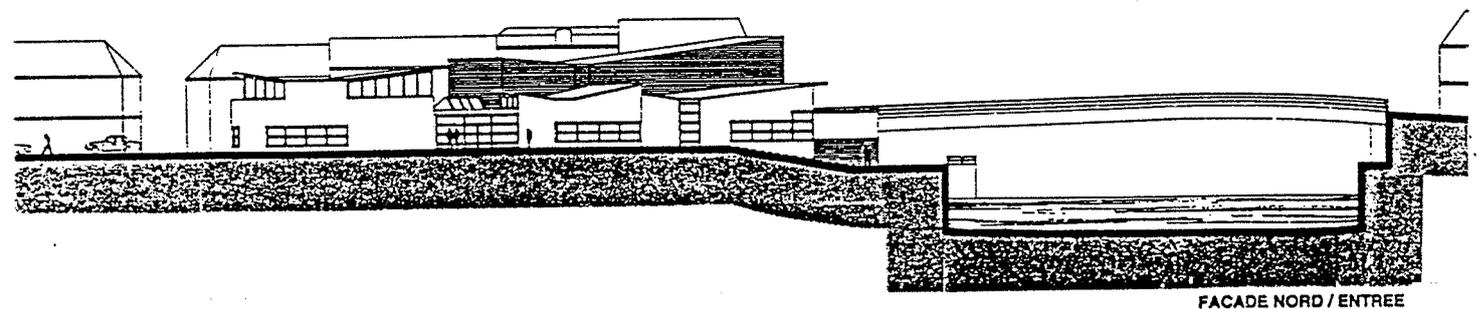
Par contre il a été proposé de réfléchir de façon plus approfondie sur les rapports que devront entretenir esplanade, bâtiment, et monuments historiques de l'autre côté de l'Escaut (Tour de l'Ostrevant et Bastion des forges). L'objectif visé étant que ces derniers, peu visibles actuellement, soient non seulement respectés mais aussi valorisés et rendus plus visibles par l'aménagement de la place.

L'esquisse déjà produite par l'équipe lauréate du concours pourra donc être une base de travail pour revoir l'organisation de la place dans son ensemble.

Néanmoins un certain nombre de contraintes restent à intégrer impérativement à cette réflexion :

- 1- Localisation dans le périmètre des 500m de bâtiments et sites classés et inscrits
- 2- Aménagements prévus (1998) sur le chemin de halage, entre le Bassin Rond et Neuville sur Escaut, par les V.N.F (Refection des sols, plantations, facilitation des accès aux piétons,...)

il serait éventuellement utile de prendre en compte, dans une seconde mesure, la Surélévation prévue d'1,50 m du tablier du pont sur le canal, pour augmentation du tirant d'air, dans le cadre d'éventuels travaux de mise à grand gabarit du Canal de l'Escaut. Toutefois cette contrainte à long terme ne devra pas conditionner les partis et concepts élaborés et adaptés au site de l'esplanade.



Récapitulatif des orientations de travail pour l'étude et niveaux pressentis d'étude :

Après une approche analytique générale opérée sur l'ensemble du territoire communal, les maîtres d'œuvre de l'étude F.A.C.V se concentreront sur le périmètre du centre proposé en page 19 et élaboreront :

■ Pour l'ensemble du centre :

Un schéma général de structuration du centre établi à partir des grands objectifs suivants à préciser et retraduire :

- rechercher un équilibre d'image et de fonctionnalité pour les deux villes (haute et basse)
- donner à l'Escaut un véritable rôle de vitrine historique et urbaine et de soudure entre les deux parties du centre.
- faciliter les pratiques piétonnes dans le centre commerçant en le rendant plus qualitatif et convivial, tout en travaillant sa compatibilité avec le trafic automobile.

■ Pour la ville haute :

- *des principes d'aménagement* autour de la rue principale et les abords des bâtiments institutionnels (église, place T. Trimm)
- *des principes de traitement* des abords des bâtiments historiques et *des préconisations urbaines* destinées au respect de cet environnement à caractère historique.

■ Pour la ville basse :

L'esplanade :

Un A.P.S (1/200, avec plan masse d'ensemble au 1/500) complet sur l'ensemble de l'esplanade, dans un périmètre prenant en compte :

- la place Tholozé
- la place des trois Frères Vitoux
- le bord à canal rive droite et rive gauche (Bastion des Forges)
- l'amorce des rues adjacentes à l'esplanade (R. E Allard, F. Poulain, ...)

Prévoir une variante ou une forme évolutive du projet intégrant le réhaussement du pont à long terme.

Documents attendus à produire :

- *coupes longitudinale et transversales sur l'ensemble de la place*
- *Vue vers dans l'axe de la Tour de l'Ostrevant*
- *croquis perspectifs en différents points stratégiques de la place (place Tholozé, place des trois Frères Vitoux,...)*

La maîtrise d'œuvre des travaux étant assurée par la D.D.E (type M6 au sens du décret 73), **une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par les maîtres d'œuvre concepteurs** sera toutefois souhaitée tout au long du projet . Cette mission aura pour objectif de garantir les aspects qualitatifs, le respect du parti d'aménagement, le choix de matériaux, du mobilier, de végétaux,...

Il est prévu de scinder le projet de la place en deux tranches correspondant à **une tranche ferme pour les abords du complexe culturel** dont la réalisation est prévue sur 1999 et début 2000, et **une tranche conditionnelle pour le reste de la place**, programmée à partir de 2001.

Outre la proposition d'étude F.A.C.V chiffrée, sur laquelle les maîtres d'œuvre concepteurs seront sélectionnés, l'engagement portera aussi sur le suivi de la première phase de travaux concernant les abords du complexe culturel (tranche ferme ci dessus). Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage définie, pour information, selon le tableau ci contre, pourra être évaluée financièrement plus précisément en fin de phase étude mais devra rester dans la limite d'un montant de 100 000 fr Ht.

Le centre commerçant :

Prévoir *une esquisse de traitement des rues commerçantes et des parvis d'institutions* et y intégrer *la réflexion sur le schéma de circulation (entre réseau de voiries principales et secondaires)* .

L'eau dans la ville :

Proposer un *schéma de traitement cohérent pour la ceinture bleue* de la ville avec des déclinaisons suivant les vocations de chaque forme aquatique (étangs pour les loisirs et comme espace de proximité, le Vieil Escaut pour marquage de l'entrée dans le centre, les berges du canal pour la promenade et comme vitrine de la ville).

Les futures opérations de logements en centre :

Des terrains situés en dents creuses sont, en particulier, visés par la commune pour envisager des opérations de logements : terrain entre la rue Boquet et de Remparts en parcelle traversante, et terrain entre la rue Cauchy et le Boulevard de la République donnant sur le Vieil Escaut.

Les maîtres d'œuvre auront sur ce thème, *un rôle d'orientation et de conseil des élus en matière de politique foncière à long terme*. Ils pourront par ailleurs *proposer les modes d'implantation et une évaluation des volumes pour les constructions futures* en fonction de leur rapport à l'environnement bâti et à l'espace public (rues, bords de l'escaut secteur commerçant , institutions,...) sous forme *de schémas de principes ou de listes de principes transcriposables dans un cahier des charges de construction*.

Pour l'ensemble de ces opérations, un programme pluriannuel de travaux devra être établi avec l'équipe municipale sachant que l'A.P.S demandé pour l'esplanade est prioritaire et sera conditionné par l'échéancier des travaux du centre culturel.

	Mission
Phases	Assistant paysager à la maîtrise d'ouvrage
A.P.S	mission complète (pour mémoire, intégrée dans étude FACV)
A.P.D	Plan des sols Calpinage Définition matériaux et mobilier - plantations Avis sur le dossier final
D.C.E	Détails complémentaires sur les éléments qualitatifs Conseil pour la rédaction des parties de CCTP sur les éléments qualitatifs (mobilier, plantations ...) Avis sur dossier final
A.M.T	Avis sur les variantes éventuelles Analyse des éléments qualitatifs (mobilier, plantations ...)
C.G.T	intervention pour avis lors des premières mises en œuvre des revêtements de sol contrôle et réception des végétaux contrôle et réception du mobilier urbain Participation à des réunions de chantier dont celle de démarrage des travaux
R.D.T	Présence lors des opérations de réception pour avis Constat de reprise des végétaux

Tableau pour mission d'assistance paysagère

Bibliographie

- **P.O.S communal** - (Révision 1995)
- **Les fortifications de la région Nord / Pas de Calais** - Etude préalable Juin 1989-
E. Poncelet - Architecte en Chef des Monuments Historiques
- **Etude Trame Verte - La lecture des paysages** - (Octobre 1993)
Conseil Général du Nord/ C.A.U.E du Nord
- **Etude F.A.C.V de la Communauté de Communes de l'Ostrevant** - (Juin 98)
Atelier Nord Paysagistes D.P.L.G, Y. Joubrel Historien, Quatr'Archi Architectes D;P.L.G, Osmose B.E.T Environnement
- **Esquisse du concours pour le complexe culturel** - (1998) Pascale Seurin - Seet Cecoba
Rocher - Atelier Vert Tige - Michel Day
- **Fonds de plan de l'esplanade avec implantation du complexe culturel**
- éch 1/500- (D.D.E Subdivision Denain)

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Marc Panien
Ecologue	Vincent Levive
Paysagiste	Anne Braquet
Assistant d'étude	Christophe Rouvres
Secretariat	Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par
Anne Braquet Paysagiste